

MÂCONNAIS/BEAUJOLAIS - VITICULTURE

## À peine installés, les générateurs anti-grêle déjà sollicités

Le 03/06/2017 à 05:00 | mis à jour à 22:15 | Réagir



■ Photo d'illustration Delphine GIVORD

Ils ont fait leur apparition dans les vignes du Beaujolais et du Mâconnais fin mai seulement, tandis que leurs utilisateurs, tous volontaires, étaient déjà formés.

Et alors qu'ils ne devaient être opérationnels que dans quelques jours, les générateurs du tout nouveau dispositif anti-grêle ont été activés dès mercredi, en prévision des orages qui s'annonçaient sur le secteur.

« Nous avons reçu une alerte et avons déclenché de 11 à 22 heures le générateur qui est chez nous », témoigne un viticulteur mâconnais.

Marqués par les violents orages d'avril, mai et juin 2016 et les dégâts causés par la grêle dans leurs vignes, les viticulteurs du Mâconnais et du Beaujolais ont adhéré, via leurs organismes de défense et de gestion, à l'Association régionale d'étude et de lutte contre les fléaux atmosphériques (Arelfa).

Une quarantaine de générateurs à vortex ont été installés dans le secteur. Ils servent à « ensemençer » les nuages. C'est-à-dire y faire remonter des particules d'iode d'argent. Elles sont censées faire diminuer la taille des grêlons de l'ordre de 50 %, voire les faire fondre avant même qu'ils ne touchent le sol. La portée de leurs dégâts sur les cultures et autres en sera donc plus faible.

### Des météorologistes sceptiques

« On doit se souvenir qu'environ un cumulonimbus seulement sur dix est porteur de grêle... Depuis fort longtemps, l'inefficacité de la lutte contre la grêle est prouvée par les météorologistes spécialisés », réagit Guy Blanchet, directeur honoraire du Centre de Climatologie de l'Université Claude-Bernard-Lyon, « de très nombreuses expériences ont été menées ces dernières décennies ; la conclusion est très claire : inefficacité totale... »

Reste que, si la viticulture a investi, c'est bien avec la conviction de devoir tenter le tout pour le tout pour combattre ce fléau dévastateur.

Tags de l'article

ECONOMIE VITICULTURE

### DANS LA MÊME RUBRIQUE



RHONE

Start-up : TakeAway en redressement judiciaire

SOCIAL

Code du travail: les réformes effectives dès septembre?

LYON

Départ du directeur des musées des Tissus et des Arts décoratifs

TOUS LES ARTICLES

Inscrivez-vous gratuitement à nos lettres d'informations

&gt; LA BOURSE



### LE JOURNAL DU JOUR EN PDF



Télécharger l'édition de Lyon - Villeurbanne - Caluire

JE M'ABONNE

VOUS AVEZ AIMÉ CET ARTICLE ? PARTAGEZ-LE !

Tweeter

0

Partager

0

Partager

✉

ENVOYER À UN AMI

🖨️

IMPRIMER

Tags : ECONOMIE - VITICULTURE